



OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT 2012 - 2017

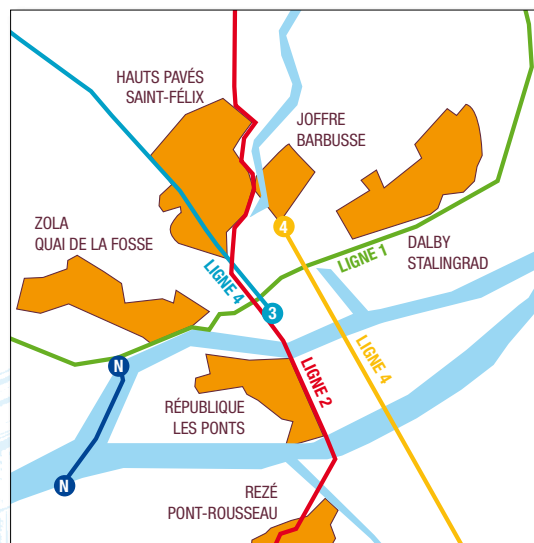
Propriétaires occupants

Rénovez, réhabilitez :

des aides et des conseils
pour vos travaux



Direction de la communication Nantes Métropole - 01437 - 11/2013



Quartiers concernés à Nantes :

- > Joffre - Barbusse,
- > Dalby - Stalingrad,
- > République - les Ponts,
- > Zola - Quai de la Fosse,
- > Hauts Pavés - Saint-Félix.

Quartier concerné à Rezé :

- > Pont-Rousseau

L'équipe de Citémétrie est à votre disposition

- > pour vous conseiller gratuitement sur le dispositif d'aides mis en place,
- > pour vous assister techniquement, juridiquement et administrativement.

CITÉMETRIE

Local de l'OPAH Confluence

8 quai Hoche à Nantes

Accès : Tramway ligne 2 arrêt Vincent Gâche

Contact

Tél. 02 85 52 65 78

Mail

Opah.confluence@nantesmetropole.fr

Permanences :

Au 8 quai Hoche à Nantes

- > le mardi de 10 h à 13 h
- > le mercredi de 13 h à 16 h

Au 24 place Sépard à Rezé

- > le vendredi de 10 h à 13 h

En dehors des heures de permanence

- > Visite à domicile ou accueil dans les locaux sur rendez-vous

Des aides et des conseils pour vos travaux existent également si vous êtes propriétaire bailleur

www.anah.fr  0 820 15 15 15 

www.nantesmetropole.fr



www.nantesmetropole.fr





Qu'est-ce qu'une OPAH ?

- > L'OPAH Confluence est un dispositif incitatif qui vise à aider les propriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation sur les immeubles collectifs (parties communes) et/ou dans les logements (parties privatives), voire les locaux professionnels.
- > Assistance technique, juridique, administrative et financière gratuite mise en place pour accompagner les propriétaires et les copropriétaires dans leur projet de travaux.

Des aides, pour quels travaux ?

Les travaux subventionnés peuvent concerner :

Les parties communes des immeubles collectifs :

- > travaux de gros œuvre : maçonnerie, toiture, charpente
- > mise aux normes des réseaux et des équipements collectifs
- > ravalement de façade
- > accessibilité au handicap...

Les logements :

- > travaux d'économies d'énergie : isolation, menuiseries extérieures, chauffage
- > remise aux normes et amélioration du confort
- > adaptation à la vieillesse et au handicap...

Certains locaux commerciaux

Les conditions :

- > Date de construction supérieure à 15 ans
- > Travaux éligibles réalisés par des professionnels et non commencés avant le dépôt du dossier de demande de subvention
- > Aides soumises à conditions de revenus
- > Occuper le logement pendant 6 ans suite à l'attribution des subventions

Vous réalisez des travaux d'économie d'énergie

Coût des travaux : 21400 € TTC

> Exemples de travaux : changement de menuiseries, isolation thermique par l'intérieur ou l'extérieur, amélioration ou de remplacement d'une installation de chauffage, pose d'une VMC...



Vous réalisez des travaux d'adaptation au vieillissement ou au handicap

Coût des travaux : 5350 € TTC

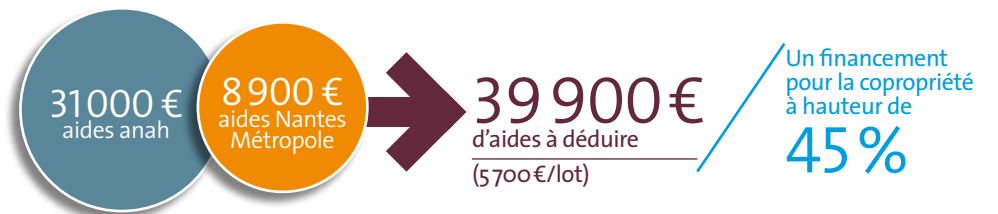
> Exemples de travaux : modification de l'aménagement et de l'équipement des pièces d'eau (salle de bain, cuisine, wc), installation de mains courantes et barres d'appui, mise en place d'un monte personne, suppression de marches, seuils et ressauts...



Vous êtes copropriétaire

Coût des travaux : 95000 € TTC

> Exemple pour des travaux sur les parties communes d'un immeuble de 7 logements



Citémérie vous accompagne aussi pour solliciter d'autres aides et mieux financer votre projet (aides du Conseil Régional, du Conseil Général, des Caisses de retraites, etc.)